

**ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES PAYSAGES DE LA VIENNE (ADEPV86)**



à Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 26 Juillet 2018

**Objet : Projet éolien de Vernon « Croix de Bertault ».**

Monsieur,

Notre Association est concernée par toutes les initiatives susceptibles de porter atteinte à notre environnement, aux monuments et paysages de la Vienne, au cadre de vie hérité ou choisi par les habitants, sans parler de leur santé et bien-être.

Depuis une dizaine d'années l'implantation anarchique et excessive d'aérogénérateurs industriels dans les villages du Sud-Vienne est telle que la plupart des élus, à l'origine favorables par principe au développement de l'énergie éolienne, se dressent maintenant contre ce mitage catastrophique en train de détruire l'attractivité du territoire et son avenir économique. Qui voudra investir et construire dans des zones progressivement désertées ? Le Président de la Communauté de Communes et le Député de la circonscription ont manifesté publiquement leur inquiétude devant cette prolifération incontrôlée.

- Il est en effet saisissant de constater l'état des lieux éolien en région Nouvelle Aquitaine où le Sud Vienne et le Nord Charente concentrent 70% de la puissance éolienne installée, alors qu'il n'y a aucune éolienne dans l'ancienne région Aquitaine : les élus et habitants y seraient-ils moins cupides, mieux informés et plus soucieux de l'avenir que chez nous ?

Bien entendu, si l'on ignore les témoignages

- de riverains proches dénonçant le bruit et le clignotement nocturnes intolérables,
- de riverains incapables de vendre leur habitation ou obligés de la céder à vil prix,
- de la LPO de la Vienne qui vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune,

on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien où qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

Nous vous prions, Monsieur, de ne pas contribuer, par un avis favorable, à l'augmentation du mitage éolien dans notre région.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les Co-Présidents,

Jean Claude Castel  
Vincent Paquereau